

# L'outil de disponibilité - Prévenir les agressions lors de sorties



Pascale Harvey  
Chef en réadaptation DI-TSA (Déficience intellectuelle-  
Trouble du spectre de l'autisme), coprésidente du CPSST  
CRDITED du Saguenay-Lac-Saint-Jean



Hélène Néron  
Éducatrice, coprésidente du CPSST  
CRDITED du Saguenay-Lac-Saint-Jean

## L'OUTIL DE DISPONIBILITÉ DÉPLOYÉ PAR LE CRDITED DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN A PERMIS D'ÉLIMINER À LA SOURCE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL LIÉS À DES SORTIES DANS LA COMMUNAUTÉ AVEC DES USAGERS PRÉSENTANT DES TROUBLES GRAVES DE COMPORTEMENT (TGC).

Lorsque des intervenants accompagnent des usagers à l'extérieur de leur milieu de vie, ces derniers perdent leurs repères habituels et les facteurs extrinsèques et environnementaux sont présents. Dans ces circonstances, nous constatons que le risque potentiel de désorganisation pouvant entraîner des accidents du travail était plus élevé.

À la suite d'un accident du travail, la CNESST ordonne à l'employeur d'assurer la présence de deux personnes, en tout temps, lors de sorties avec les usagers présentant un TGC. Compte tenu de nos obligations, un groupe de travail paritaire est constitué et réfléchit à des solutions pouvant assurer la sécurité des travailleurs dans ce contexte.

### Évaluer la stabilité de l'usager

Le moyen de prévention mis en application dans l'établissement a pris la forme d'une fiche permettant à l'équipe d'intervenants d'évaluer la « disponibilité » de l'usager pour une sortie. Concrètement, les informations de cette fiche adaptée à chaque usager permettent à l'intervenant de déterminer si la personne répond aux critères de stabilité comportementale pour effectuer une sortie avec un seul intervenant.



D'une part, la fiche contient, préalablement, la description des signes avant-coureurs observables de l'augmentation potentielle du niveau d'anxiété de l'usager. Au moment de la sortie, l'intervenant doit indiquer si, au cours des trois dernières heures, lui ou un autre membre de l'équipe a observé chez l'usager l'un des signes avant-coureurs. D'autre part, l'intervenant doit répondre positivement à cinq questions correspondant à son degré de connaissance de l'usager et ses particularités cliniques.

Il est important de mentionner que l'outil ne remplace pas le jugement clinique des intervenants. On doit obtenir le consensus de tous les membres de l'équipe pour une sortie avec un seul intervenant, sinon la sortie n'a pas lieu ou se fera avec deux intervenants. Cette mesure représente un dernier point de sécurité afin de ne négliger aucun aspect qui aurait pu, malgré la fiche, ne pas être considéré.

### Des résultats en prévention

Afin de valider l'outil, un projet pilote mobilisant deux équipes de travail a été réalisé. Une expérimentation d'une période de cinq mois a permis de démontrer que la procédure assurait un niveau de sécurité adéquat. Depuis décembre 2014, l'outil de disponibilité est en place et produit les résultats attendus, tant au niveau de la sécurité des travailleurs que des aspects de réadaptation pour notre clientèle.

Actuellement, l'outil est déployé dans l'ensemble des Ressources résidentielles à assistance continue (RRAC) du programme DI-TSA. Les intervenants qui y travaillent, appliquent l'outil de disponibilité et bénéficient de ses effets préventifs. En plus de constituer un facteur déterminant de prévention, il apporte un sentiment de sécurité et de compétence aux intervenants lors des sorties. Il leur permet de prendre le temps d'évaluer, d'analyser et de juger des comportements observables afin de mieux préparer les usagers à une éventuelle sortie avec un intervenant. ■

### INFORMATION

Kim Larouche  
Kim.larouche@ssss.gouv.qc.ca - Tél. : 418 669-2000, poste 6673